

Les

Nouvelles Brèves

LA ROCHE BLANCHE Gergovie



MAI 2020

Informations municipales

Edito du Maire

Mes chers concitoyens,

Je reviens vers vous en ces moments difficiles pour chacun. Nous devons faire face à cette épidémie et collectivement respecter des conditions de vie inhabituelles mais indispensables. Nous sommes largement informés de toutes les règles que nous devons mettre en œuvre, et pour cela je vous encourage à **appliquer les gestes barrières** et **"RESTEZ CHEZ VOUS"**. Le Président de la République vient de nous informer de la décision d'un confinement prolongé jusqu'au lundi 11 mai. L'évolution, si elle s'imagine, n'est pas organisée, aussi nous devons attendre plus d'information. Pour vous, nous nous adapterons dès que nous aurons des précisions et communiquerons sur notre site internet et par nos moyens habituels.

Sur notre commune, la solidarité entre voisins est très présente. Votre municipalité et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ont mis en place une opération d'accompagnement pour les personnes de la commune qui peuvent avoir besoin d'aide pour des actes de la vie courante.

Si vous avez un besoin, vous pouvez solliciter directement la Mairie en adressant un mail : mairie-larocheblanchegergovie@orange.fr, par téléphone au 04 73 79 40 09, ou alors en dialoguant avec les élus ou membres du CCAS qui se rendent disponibles dans les différents quartiers afin d'être à l'écoute des demandes. Nous accompagnons aussi des commerçants qui ont dû changer leur organisation en les aidant à la distribution des commandes à domicile, en leur prêtant du matériel. Nous espérons que l'ensemble de nos commerces et petites entreprises sortiront indemnes de cette crise. Pour cela, nous pourrions les accompagner en les faisant travailler dès leur réouverture...

Bon courage à tous face à cette crise sanitaire violente, en souhaitant que tous nos concitoyens touchés de près ou de loin retrouvent la santé pour reprendre le cours de la "vie normale" au plus vite.

Votre Maire, Gérard Vialat.

Situation sur le chantier de la falaise

Après la chute de 1500m³ de rochers du samedi 15 février 2020, nous avons dû compléter notre action pour sécuriser la population et les risques sur le patrimoine bâti.



Nous avons évacué plus de personnes et dû mettre en œuvre un avenant avec les entreprises intervenantes.

Les travaux sont en cours par des purges ciblées et un minage des zones à risques. Une pelle araignée spécialisée est intervenue pendant 3 semaines pour réaliser des pistes et merlons dans l'éboulis, et permettre la mise en place de la barrière « filet » qui va protéger dans la durée le village.

Tout cela, nous a permis de faire revenir chez elles 16 personnes fin mars, et probablement les autres fin avril comme nous nous y étions engagés avec eux.

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS

Elections municipales - Résultats à La Roche Blanche

Sièges à pourvoir : 23 - Nombre d'inscrits : 2 582
Nombre de votants : 1 315 - Nombre d'exprimés : 1271
Bulletins blancs : 21 - Bulletins nuls : 23
Participation : 50,9 %

- "Tous unis pour La Roche Blanche Gergovie", liste conduite par Jean-Pierre Roussel

Nombre d'élus : 18 - Nombre de voix : 680 (53,5%)
Sont élus : Jean-Pierre Roussel, Virginie Friteyre, Henri Bisio, Caroline Prost, Guillaume Maillet, Pierrette Huet, Marcel Joberton, Marianne Bertolotto, Michaël Ahond, Laurence Mayade, Vincent Plassard, Sylvie Coupat, Christian Debarbieri, Caroline Bonhomme, Jacques Locussol, Jocelyne Peces, José Eduardo De Magalhaes, Madeleine Villepreux.

- "Une nouvelle dynamique pour La Roche Blanche Gergovie, durable et solidaire", liste conduite par Michel Pons

Nombre d'élus : 5 - Nombre de voix : 591 (46,5%)
Sont élus : Michel Pons, Catherine Souchal, Jean-Pierre Denizot, Johanna Ugolini, Matthieu Rousset.

Gouvernance de l'action municipale dans cette période

- Compte tenu du contexte sanitaire coronavirus, le Gouvernement a annoncé le report de l'installation des conseils municipaux élus le dimanche 15 mars 2020.

- **La loi d'urgence du 23 mars 2020** a fixé les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction des maires et adjoints ainsi que les conseillers municipaux en place avant les élections.

- L'élection du nouveau conseil municipal est « acquise » et son installation prendra effet au plus tard en juin 2020.

- La date de l'entrée en fonction sera fixée par décret sur le fondement d'un rapport remis au plus tard le 23 mai par le Gouvernement au Parlement après avis du Conseil national scientifique.

- Le premier conseil municipal qui désignera le Maire et les adjoints devra avoir lieu entre cinq et dix jours après cette entrée en fonction.

- Le vote du budget communal est possible jusqu'au 31 juillet 2020 et des modalités transitoires ont été définies pour permettre la gestion quotidienne de la commune.

Je veux remercier toutes ces personnes qui nous ont fait confiance dans la gestion de cette crise, et qui ont accepté des conditions de vie nouvelles pendant ces quatre mois bien difficiles.

La situation financière qui a été autorisée par le conseil municipal du 20 février dernier est la suivante :

- Coût des travaux y compris maîtrise d'œuvre et relevé topographique : 1 167 073 € TTC
 - Subventions probables du Fonds d'Etat dit « Barnier » : 486 280 €
 - Subvention de l'Etat et du Département acquises : 178 153 €
 - Sollicitations d'autres subventions (Région, Etat) : *indéterminées*
 - Retour en 2021 du FCTVA d'un montant voisin de : 159 500 €
- Au final, le reste à charge pour la commune sur cette opération sera de l'ordre de : 343 000 €

La suite du dossier de la falaise se fera après le diagnostic complet de l'ensemble qui est en cours pour juin 2020 par notre bureau d'Etudes Hydrogéotechnique. Les solutions pour poursuivre la protection durable de notre village seront alors à valider par le conseil municipal au vu de l'imminence ou non du risque.



Directeur de publication : Gérard Vialat - Coordination et rédaction : Sébastien Rueda

Réalisation : Danylak et Py - www.danylakety.com - Impression : 1600 exemplaires - ISSN 1635-8287

NB : Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques ou de vos suggestions concernant les Nouvelles Brèves, alors n'hésitez pas à nous écrire par courrier ou par mail (com-larocheblanche@wanadoo.fr)

Vie communale...

Le président de la République a annoncé dans son allocution du lundi 13 avril, la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai prochain.

Il a également indiqué le maintien de la fermeture des lieux rassemblant du public, restaurants, cafés et hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacles et musées. Les grands festivals et événements avec un public nombreux ne pourront pas se tenir au moins jusqu'à la mi-juillet. Ainsi, toutes les salles communales sont fermées à toutes activités depuis mi-mars et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous informons que toutes les cérémonies officielles sont annulées jusqu'au 11 mai.

Sur le site Internet de la Mairie et dans les Nouvelles Brèves de Juin, nous espérons pouvoir vous donner plus de précisions notamment sur la reprise de l'école, des activités associatives, ainsi que le maintien ou l'annulation de certaines manifestations...

Jobs d'été

La commune de La Roche Blanche recrute pour les vacances d'été 6 jeunes âgés de 18 ans minimum. Les candidatures écrites (en précisant vos disponibilités) avec CV devront être déposées en Mairie (ou envoyées par mail sur mairie-larocheblanche@orange.fr) pour le lundi 04 mai, dernier délai.

Les services de la Mairie restent fermés au public, mais des permanences sont mises en place afin de traiter les demandes urgentes d'actes administratifs.

Notre policier municipal reste joignable en cas de nécessité au 06 08 57 12 13.

Retrouvez des informations régulières sur le site Internet de La Roche Blanche, partie "actualités" :

www.mairie-larocheblanche.fr

Autres sites utiles relatifs à l'évolution et la gestion de cette crise sanitaire :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13959

www.puy-de-dome.gouv.fr/informations-coronavirus-covid19-a8152.html

Environnement

Gestion des déchets : appel au civisme et rappel des bonnes pratiques

Pendant cette période de confinement, les tournées du SBA sont toutes maintenues aux jours et fréquences habituels. Néanmoins, les horaires de passage du camion peuvent varier. Il est donc important de sortir votre bac vert ou jaune la veille au soir et de le rentrer une fois vidé.

Afin de respecter les mesures prises pour limiter les déplacements, les déchetteries ont été fermées aux particuliers et l'activité des centres de tri est réduite. Pour autant, les agents chargés de la gestion des déchets depuis leur collecte jusqu'au traitement continuent à être pleinement mobilisés afin de garantir l'hygiène et la salubrité publiques.

Afin de ne pas générer un surcroît de travail à la filière et de garantir la sécurité sanitaire de ses agents, chacun est invité à faire preuve de civisme en réduisant le volume de ses déchets produits et en adoptant les gestes rappelés ci-dessous.

Pour les particuliers :

- Les déchets ordinaires doivent continuer à être triés normalement : bacs de recyclables, de non recyclables et éventuellement de biodéchets.

SBA Collecte

► Bacs JAUNES
Lundi 11 et 25 mai

► Bacs VERTS
Jeudis 7, 14, 28
et Merc. 20 mai



Interdiction de tout brûlage de déchets verts et végétaux et tout écobuage

Par arrêté préfectoral et en raison du risque accru de départ d'incendies (entre le 27 mars et le 6 avril le SDIS 63 est intervenu à 25 reprises pour feux de végétaux), la Préfète du Puy-de-Dôme interdit depuis le 8 avril, tout brûlage de déchets verts et végétaux et tout écobuage.

Aussi, en cette période de confinement, il est demandé de déposer au fond de son jardin les résidus de taille ou de tonte de pelouse dans l'attente de pouvoir se déplacer de nouveau dans le réseau des déchetteries locales.

Vie scolaire...



Ecole Jules Ferry - Rentrée scolaire 2020

Compte-tenu du contexte actuel, les inscriptions scolaires prévues en mai sont annulées et se feront cette année à distance (via un mail aux différentes directrices – pas de prise de rendez-vous en Mairie). Ainsi, les familles n'auront pas à se présenter afin de retirer le certificat d'inscription en Mairie (sauf pour les personnes hors commune (sur dérogation) ou non encore domiciliées sur la commune). Le justificatif de domicile qui sera fourni aux écoles par les familles fera foi.

- L'école maternelle :

Concerne l'inscription d'un enfant pour une 1^{ère} scolarisation (enfants nés en 2017 – 2016 – 2015) ou lors d'un changement d'école. Pour les enfants déjà scolarisés, l'inscription se fait automatiquement.

- L'école élémentaire :

Concerne l'inscription d'un enfant en CP ou lors d'un changement d'école. Pour les enfants déjà scolarisés en primaire, l'inscription se fait automatiquement.

Pour les nouveaux arrivants sur la commune, il est également demandé un certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment.

Retrouvez l'ensemble de la procédure à suivre sur www.mairie-larocheblanche.fr - "Actualités".

Foyer Culturel et Sportif

Le Foyer Culturel et Sportif envoie une pensée amicale et de soutien à tous ses adhérents et adhérentes, pour continuer à faire face à la crise sanitaire aux conséquences multiples.

Nous vous encourageons à respecter les consignes de précaution et les gestes barrières afin de mieux vous retrouver autour des activités et des animations lors de la reprise espérée au plus tard en septembre prochain.

Parmi tous les adhérents, certains grâce aux technologies numériques et avec des séances en ligne (Zumba, Yoga, Pilates) ou des conseils techniques (peinture, dessin et arts créatifs) ont pu maintenir un lien.

Le conseil d'administration, les correspondants et les animateurs saluent ces initiatives et remercient les participants pour leur créativité. Nous attendons le feu vert pour vous retrouver.

Vous pouvez consulter les informations en ligne sur le site du FCS :

www.fcs-lrbg.fr

